

ELECTIONS URPS

31 mars - 7 avril 2021



Patrick Assyag
Président des Spécialistes CSMF
en Ile de France

Un nouveau souffle pour les médecins spécialistes libéraux en Ile de France

Les élections prochaines pour constituer la nouvelle gouvernance de l'URPS Ile de France se dérouleront du 31 mars au 7 avril et seront essentielles à plus d'un titre pour l'avenir de notre profession

- Essentielle car l'URPS Ile de France n'est pas une région comme les autres, elle est au coeur de la France sanitaire en contact privilégié avec tous les grands centres décisionnaires de la santé de la Nation
- Essentielle car l'URPS Ile de France est au service des 22 000 médecins libéraux en charge de la santé des 12.3 millions de Franciliens
- Essentielle car l'URPS Ile de France est l'interlocutrice de l'ARS pour l'organisation des soins sur notre territoire (cette thématique est fondamentale car elle regroupe les problématiques d'installation, d'offre et de permanence des soins, mais aussi de projet régional de santé).

Pour assumer ces responsabilités, les médecins libéraux ont besoin d'élus capables de rassembler l'ensemble des médecins, mais aussi l'ensemble des spécialités médicales.

Ils ont aussi besoin de se retrouver dans un projet politique qui repose sur les 3 piliers de la médecine libérale spécialisée que sont l'innovation, l'expertise et la formation, et aussi un quatrième, la coordination avec les médecins généralistes. Ils ont besoin au-delà des concepts de se retrouver dans des projets et des organisations concrètes comme le Cabinet 2030, la Maison de l'Innovation de la Médecine Spécialisée ou un lieu à Paris rue de Tocqueville, siège de la CSMF qui deviendra la maison de tous les médecins libéraux, le lieu de l'excellence de la médecine libérale.

Ces élus, ces projets, ces organisations qui permettront le nouveau souffle pour la médecine libérale sont issus du même syndicat, la CSMF, le seul syndicat qui porte le renouveau du syndicalisme en devenant un syndicat de service, au service des médecins libéraux.

Tout au long de cette campagne, je vous démontrerai avec mes colistiers l'intérêt d'adhérer à notre projet.

A bientôt,

Pourquoi la CSMF a présidé l'URPS de 2015 à 2021

L'URPS Ile de France a été présidée par les élus de la CSMF alors que notre syndicat n'était pas arrivé en tête lors des dernières élections de 2015 !

Ceci a été possible, car seul un syndicat polycatégoriel peut faire la synthèse entre les médecins spécialistes et les médecins généralistes. Seul un syndicat polycatégoriel peut dégager une majorité avec des syndicats représentatifs monocatégoriels.

Pour réaliser tous ces rassemblements dans l'intérêt de la médecine libérale, il faut avoir la culture du rassemblement, une vision concrète de l'innovation, synonyme d'avenir pour la médecine libérale, des projets pour chaque spécialité et une écoute pour chacun ...

La CSMF, c'est le syndicat de tous les médecins libéraux, c'est le syndicat qui entend nos forces vives qui lui réclament de faire l'union de tous. C'est sur quoi travaillera la liste des Spécialistes CSMF en 2021.

La division c'est la défaite, l'union c'est la victoire des médecins libéraux.

Votez utile !

Patrick Assyag

Président des Spécialistes CSMF en Ile de France

Le bilan de l'URPS Ile de France présidée par les élus de la CSMF

1. Préparer à l'installation avec mise en place de stages dans les cabinets et de forums pour les jeunes
2. Accompagner la création d'une vingtaine de maisons de santé pluridisciplinaires sur l'Ile de France
3. Répondre aux besoins des territoires : diagnostics, pénurie de médecins et permanence des soins ambulatoires
4. Gérer le site « Soigner en Ile de France » permettant de trouver un remplaçant ou un successeur
5. Simplifier l'exercice quotidien des médecins : prise en charge des patients complexes, coordination MG - Spé et le problème des rendez-vous Spé, le numérique en santé (télémédecine, plateformes ...)
6. Accompagner les médecins lors de leur exercice en établissement de santé (rédaction de contrats types avec les établissements, obtention de matériels lourds (scanner / IRM, salle hybride en rythmologie ...)
7. Promouvoir la santé publique : accompagnement des médecins lors de l'épidémie COVID, l'éducation thérapeutique, la prévention et l'accompagnement des médecins notamment lors de burn-out, missions de santé mentale ...

